

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-10-10-4

Séance du vendredi 3 septembre 2010

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION D'EXPERTS DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU RHIN SUPERIEUR (SIGRS) À BRUXELLES POUR ASSURER LA PROMOTION DE CET OUTIL CARTOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2009-5-10-1 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au budget 2010 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement d'un montant de 740 €, au titre du budget de l'année 2010 dans le cadre du projet SIGRS, et décomposé de la façon suivante :
 - o 180 € à la Région Alsace, correspondant à 105 € de frais d'hébergement et 75 € de restauration pour Madame Marie-Christine SCHOTT, experte représentant la Région Alsace au sein du SIGRS,
 - o 180 € au Regionalverband Hochrhein Bodensee, correspondant à 105 € de frais d'hébergement et 75 € de restauration pour Monsieur Jean-Michel DAMM, expert représentant le Regionalverband Hochrhein Bodensee au sein du SIGRS,
 - o 380 € au Canton de Bâle-Ville, correspondant à 105 € de frais d'hébergement, 75 € de restauration et 200 € de transport depuis Bâle, pour Monsieur Martin BIERI, expert représentant le Canton de Bâle Ville au sein du SIGRS.

sur présentation des factures correspondantes, dans un délai de 3 semaines suivant le déplacement.

Les crédits sont prévus au programme F815/2698, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget de l'exercice 2010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions